

Séance ordinaire du 25 février 2021

L'an 2021, le 25 février à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes du Secteur de Saint-Loubès, légalement convoqués se sont réunis à la Maison pour Tous à Beychac et Cailleau, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Luc DUTRUCH, Philippe GARRIGUE, Olivier LAFEUILLADE, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, Pierre DURAND, Harrag KOUTCHOUK, José MARTIN, Mmes Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie BRISSON, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE, Laetitia DA COSTA, Sybil PHILIPPE, Julie MOYA.

EXCUSES :

Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Céline BAGOLLE
Monsieur Pierre SEVAL ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE

ABSENT :

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DA COSTA

Date de convocation : 27/01/2021

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

**D.2021-02-13 : SYSDAU – modification des statuts liée à l'évolution de la gouvernance du
SYSDAU**

Afin de proposer une représentation de chaque communauté de communes par son président ou son représentant au sein du Bureau du Sysdau, organe exécutif, le Comité syndical a approuvé le principe d'augmenter la base du nombre de titulaires, actuellement à 28, au nombre de 30.

Le comité syndical sera alors composé de 30 membres titulaires et 30 membres suppléants et ce, afin de respecter la règle des 30 % maximum de l'effectif total de l'organe délibérant pour fixer le nombre de vice-présidents à 9, soit 7 vice-président(es) pour représenter les 7 communautés de communes et deux vice-président(es) pour représenter Bordeaux Métropole.

A ce titre, par délibération n° 11/12/20/04, en date du 11 décembre 2020, le comité syndical du SYSDAU a approuvé le principe de modifier la composition de l'organe délibérant du SYSDAU.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante d'approuver les nouveaux statuts du SYSDAU conformément à la délibération n° 11/12/20/04 du 11 décembre 2020.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et rep

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 033-243301249-20210226-2021_02_13-DE

- Approuver les nouveaux statuts du SYSDAU conformément à la délibération du 11 décembre 2020.

Fait à Saint-Loubès, le 26 février 2021

Le Président

Frédéric DUPIC



.Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr